

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

**ARRETE DU MAIRE N° 61/2025
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,
VU la demande de la Société CFT – 3, rue du 19 mars 1962 – 60160 MONTATAIRE,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation dans plusieurs rues à Soultz-sous-Forêts et Hohwiller,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de la dépose de câbles en cuivre obsolètes, la circulation sera alternée dans les rues suivantes et ce, à partir du 13 octobre 2025 pour une durée de 10 jours.

Soultz-sous-Forêts

- Rue de Seltz, rue de Strasbourg, rue du Château, rue de la Saline, rue des Barons de Fleckenstein, route de Soultz, rue de Lobsann, rue des Frères Muntz et rue de Pechelbronn.

Hohwiller

- Rue Principale, rue de Hermerswiller, rue de l'Ecole et rue de Hoffen.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Société CFT qui assurera la sécurité sur le chantier.

Article 3 : La circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Société CFT,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :

Il sera publié sur le site internet de la mairie de Soultz-sous-Forêts.